

### Renseignements :

#### ERAGE - Délégation Alsace

4 rue Brûlée

CS 70008

67085 STRASBOURG

Tél : 03 88 14 19 09

Fax : 03 88 35 62 27

Mail : alsace@erage.eu / Case : Formation Continue

### Durée

6:00 heures

### Spécialisation

Droit pénal et procédure pénale



### Niveaux :

- 2. perfectionnement
- 3. expertise

**Evaluation :** fiche d'évaluation à l'issue de la formation

### Date

12/10/2018 au 12/10/2018

### Horaires

9h00-16h30

### Lieu de la formation

ERAGE 4 rue Brûlée

67085 STRASBOURG CEDEX

### Intervenant(s)

Mme Lydia PFLUG, Vice-Présidente chargée de l'instruction / Juridiction Interrégionale spécialisée (JIRS) Nancy, coordinatrice de la journée + intervenants  
Voir programme ci-dessous

**Prérequis :** Connaissance de base de la spécialisation ciblée

**Méthode pédagogique :** Tables rondes , exposé théorique , exemples concrets , débats , avec la ligne directrice du positionnement de l'avocat.

**Support remis :** Dossier pédagogique PDF , élaboré par les intervenants , bibliographie

### Objectif de la formation :

Acquérir des connaissances sur le phénomène, la problématique en ALSACE, les dispositifs publics de prévention, l'état actuel du droit, la gestion de la médiatisation, avec une mise en perspective à chaque étape de la place de l'avocat du côté de la défense et des victimes

### Programme :

#### **I. La gestion du débat juridique**

- Les principales incriminations en matière de terrorisme
- Les évolutions politiques et législatives
- La particularité de l'aménagement des peines
- La création du parquet national antiterroriste: le point de vue de l'avocat

#### **II. La gestion d'un contentieux "d'exception"**

- La religion dans le débat judiciaire
- La détention provisoire comme principe ?
- Une sévérité accrue des décisions de justice
- Des juges d'exception ?
- Un régime pénitentiaire d'exception : égalité avec les détenus de droit commun?

#### **III. La gestion de la stratégie de défense**

- Une défense "classique" est-elle possible?
- Une défense citoyenne
- Une défense de rupture

#### **IV. La gestion de la défense des victimes:**

- Le positionnement de l'avocat de la partie civile
- La gestion de la souffrance
- L'indemnisation des victimes

Mme Naima **RUDLOFF**, Avocat général, Chef du Service central de l'Action Publique anti- terroriste et Atteinte à la Sécurité de l'Etat, Crime contre l'humanité et crime de guerre - Cour d'Appel de Paris

M. Laurent **GUY**, Procureur de la République adjoint au TGI de STRASBOURG

Me Mathieu **CHIRREZ** , Avocat au Barreau de Paris, Ancien Secrétaire de la Conférence - Cabinet JP KARSENTY & ass.

Me Florian **LASTELLE**, Avocat au barreau de PARIS, Ancien secrétaire de la Conférence

### A retourner à :

#### ERAGE - Délégation Alsace

4 rue Brûlée  
 CS 70008  
 67085 STRASBOURG  
 Tél : 03 88 14 19 09  
 Fax : 03 88 35 62 27  
 Mail : alsace@erage.eu / Case : Formation Continue

### Date

Le 12 octobre 2018

### Horaires

9h00-16h30

### Durée

6:00 heures

### Lieu de la formation

ERAGE  
 4 rue Brûlée  
 67085 STRASBOURG CEDEX

### Niveau

- 2. Perfectionnement
- 3. Expertise



### Spécialisation

Droit pénal et procédure pénale

### Programme

Voir le programme de formation joint à ce présent bulletin.

### Formation limitée à :

50 personnes

### Date limite d'inscription

8 jours avant la date de la formation.

### Modalités de règlement

Paiement par chèque (à l'ordre de l'ERAGE)  
 (1 chèque par participant)

### Renseignements sur le participant

Civilité : .....

Nom : .....

Prénom : .....

Barreau : .....

Cabinet ou structure: .....

Adresse : .....

Tél. : ..... Fax : .....

E-mail : .....

Case Palais : .....

N° SIRET : .....

Année prestation serment .....

#### Profession :

- Avocat Salarié
- Avocat Libéral
- Jeune Barreau
- Magistrat
- Juriste
- Autre, précisez .....

### ERAGE organisme de formation N° 42670280867

### Conditions générales

Aucun règlement en espèce ne sera accepté. Les inscriptions ne sont prises en compte qu'après paiement des droits d'inscription. Les attestations de présence ne sont délivrées que si la liste de présence a été émargée lors de la formation et au vu d'une présence effective. En cas d'annulation par le participant, les droits d'inscription ne seront pas remboursés à moins de 10 jours de la formation. L'ERAGE se réserve le droit d'annuler une formation 8 jours avant la date prévue faute d'un minimum de participants, les frais d'inscription seront alors intégralement remboursés. Les bulletins d'inscription seront enregistrés par ordre d'arrivée sous réserve que l'inscription soit accompagnée du règlement. Veuillez vous référer à notre site Internet pour les versions actualisées. **Nos organisme est référencé Datadock, cette formation est susceptible d'être prise en charge** par le FIFPL ou Actalians, sur demande préalable auprès des organismes, en fonction de votre dossier individuel.

Fait le ..... à .....

Nom, prénom du signataire : .....

Je reconnais avoir pris connaissance des Conditions générales de vente et du programme de formation joints à ce présent bulletin d'inscription.

*Signature et cachet*

### Coût de la formation :

Avocat et autre public :	210 €/jour
Avocat 2 premières années d'exercice :	150 €/jour